

**Date :** 27 novembre 2023  
**Heure :** 19 h 30  
**Lieu :** Salle des commissaires

---

## Procès-verbal

### Présences :

Christine Fiocco	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Yvanho Rioux	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Sonia Julien	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

<b>Absence</b>	Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
<b>motivée :</b>	Jean-Philippe Bélanger	Administrateur (18 à 35 ans)

---

### 1. Ouverture de la séance et constatation des présences

---

La séance se déroule en présentiel et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents sauf madame Marie-Ève Cloutier et monsieur Jean-Philippe Bélanger qui ont motivé leur absence.

---

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame Claudine Saint-Pierre et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en ajoutant les deux points suivants :

6.8. Colloque conjoint FCSSQ-ADGSQ

6.9. Navette entre Saint-Mathieu et Saint-Simon le midi

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 028 – 2023-11-27**

---

### **3. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance**

---

La présidente survole le procès-verbal de la séance du 17 octobre dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Claude Breault et résolu :

**QUE** le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 17 octobre 2023, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

**QUE** le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2023 soit adopté comme présenté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 029 – 2023-11-27**

---

### **4. Période de questions du public**

---

Aucun public n'est présent.

---

### **5. Information des comités et recommandations**

---

#### **5.1. Comité de gouvernance et éthique**

Madame Marie-Hélène Lebel, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de gouvernance et d'éthique qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux sujets abordés furent :

- ✓ Formation obligatoire des membres du CA
- ✓ Suivi de l'évaluation du CA
- ✓ Rapport annuel 2022-2023
- ✓ Projet de loi 23 – état de situation
- ✓ Loi 25 – mandat donné à Collecto pour la gestion documentaire
- ✓ Gestion en cas de recommandations lors d'une plainte

Les administrateurs tiennent à exprimer leur désaccord avec l'adoption imminente du projet de loi 23, *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*. Ils sont préoccupés à savoir que la direction générale sera désormais nommée par le ministre de l'Éducation. Les administrateurs constatent depuis l'adoption de la loi 40 une perte importante des pouvoirs locaux et ce nouvel élément dans la loi retire encore des pouvoirs à la gouvernance locale. Les administrateurs déplorent la volonté de centralisation du Gouvernement qui risque de moins tenir compte de nos réalités régionales, ce qui va à l'encontre du principe de subsidiarité.

## **5.2. Comité de vérification**

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## **5.3. Comité des ressources humaines**

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

## **5.4. Comité consultatif de transport**

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

---

# **6. Points d'informations générales et orientations stratégiques**

---

## **6.1. Dépôt pour consultation : Actes d'établissement 2024-2025, Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 et Politique sur les critères d'inscription des élèves dans les écoles 2024-2025**

On présente et explique le dépôt pour consultation des documents suivants :

- ✓ *Actes d'établissement 2024-2025;*
- ✓ *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027;*
- ✓ *Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2024-2025.*

## **6.2. Dépôt pour consultation : Politique n° 8 – Frais de déplacement et de séjour**

On présente et explique le dépôt pour consultation de la Politique n° 8 – *Frais de déplacement et de séjour*.

### **6.3. Rapport du responsable de la gestion des plaintes 2022-2023**

On a déposé le rapport annuel 2022-2023 du responsable de la gestion des plaintes au CSSFL. Monsieur Vincent Pelletier, secrétaire général, procède à la lecture du rapport.

### **6.4. Rapport du protecteur de l'élève 2022-2023**

On a déposé le rapport annuel 2022-2023 du protecteur de l'élève du CSSFL. Monsieur Vincent Pelletier, secrétaire général, procède à la lecture du rapport.

### **6.5. Invitation à participer au comité ad hoc pour l'élaboration du calendrier scolaire 2024-2025**

Madame Nancy Couture interpelle les membres du conseil d'administration afin qu'une personne soit désignée pour participer aux travaux du comité ad hoc pour l'élaboration du calendrier scolaire 2024-2025. Après discussions, il est proposé par madame Marie-Hélène Lebel que monsieur Éric Chouinard soit désigné par le CA à ce comité dont l'unique rencontre est prévue en janvier prochain.

### **6.6. Présentation du plan d'action et nos taux de réussite et de qualification**

Madame Nancy Couture nous présente le plan d'action 2023-2024 du CSSFL. Elle passe en revue avec les administrateurs les enjeux qui sont les suivants :

1. Favoriser un suivi rigoureux du parcours scolaire de chaque élève
2. Valoriser les approches pédagogiques à la lumière des données probantes tant au primaire, au secondaire qu'en adaptation scolaire
3. S'assurer de la présence d'une structure collaborative permettant la mise en place des communautés d'apprentissage professionnelles
4. Diversifier les partenariats dans le but d'accroître l'offre de formation
5. Documenter, accompagner et superviser le profil de l'élève de mieux répondre à son parcours
6. Mettre en œuvre le plan d'action de la formation professionnelle
7. Mettre en place les conditions gagnantes afin de permettre à l'élève d'avoir une offre de service diversifiée sur l'ensemble du territoire
8. Optimiser les projets pédagogiques particuliers
9. Mettre en œuvre le plan d'action du comité des Fantastiques
10. Sonder les élèves et le personnel sur leur niveau de bien-être
11. Formaliser le Programme de développement des compétences professionnelles par sa rédaction

Chacun de ces enjeux se décline par la mise en place de différentes actions découlant d'objectifs spécifiques. Madame Couture échange avec les administrateurs qui délibèrent à ce sujet.

### 6.7. Suivi des négociations et moyens de pression

Madame Nancy Couture et monsieur Vincent Pelletier nous présentent un bref état de situation de la négociation des conventions collectives nationales entre le gouvernement et le personnel syndiqué. Ils indiquent également que des grèves légales ont été exercées au cours des derniers jours et que d'autres journées de grève pourraient être annoncées prochainement.

### 6.8. Colloque conjoint FCSSQ-ADGSQ

Mesdames Nancy Couture et Édith Tremblay présentent un résumé des ateliers auxquels elles ont participé, en compagnie de quelques autres représentants du CSSFL, dans le cadre du colloque conjoint de la FCSSQ-ADGSQ s'étant déroulé plus tôt en novembre sous le thème de l'intelligence artificielle.

### 6.9. Navette entre Saint-Mathieu et Saint-Simon le midi

Madame Nancy Couture nous informe que la navette transportant les élèves de Saint-Mathieu de Rioux et de Saint-Simon sur l'heure du dîner ne sera plus en service à compter de la prochaine année scolaire. Conformément à l'entente, comme il n'y a plus de transport scolaire le midi, la navette devra également être interrompue l'an prochain. Madame Couture a rencontré les présidences de CE concernées qui ont mentionné comprendre l'orientation du CSSFL. Ces dernières ont remercié madame Couture d'avoir permis une année de transition en 2023-2024.

---

## Dossiers à être adoptés

---

### 6.10. Entente avec le Collège La Passerelle

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire doit signer une entente avec le Collège La Passerelle pour l'année scolaire 2023-2024 afin de donner de la formation pour les programmes AEP 4232, AEP 4257, DEP 5231, DEP 5357, DEP 5358 et ASP 5361;

**CONSIDÉRANT** que le Collège La Passerelle et le Centre de services scolaire conviennent de partager les profits à 60 % pour le Centre de services scolaire et 40 % pour le Collège;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Gagnon **ET RÉSOLU :**

D'autoriser le directeur du Centre de formation professionnelle, monsieur Luc Soucy, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, le protocole d'entente à intervenir avec le Collège La Passerelle.

D'autoriser la direction générale, madame Nancy Couture, à approuver les paiements en respect de l'entente et à présenter un bilan à la fin de celle-ci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 030 – 2023-11-27**

**6.11. Politique n° 15 – Service de garde en milieu scolaire**

La directrice générale, madame Nancy Couture, mentionne qu'il y a eu des modifications apportées à la Politique n° 15 – *Service de garde en milieu scolaire*. Il faut donc procéder à son adoption.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marie-Hélène Lebel et **RÉSOLU** :

**QUE** la Politique n° 15 – *Service de garde en milieu scolaire* soit adoptée comme présenté;

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 031 – 2023-11-27**

**6.12. Entente pour le terrain à Marie-Reine-des-Cœurs**

**CONSIDÉRANT** que Madame Carolanne Cyr veut se porter acquéreuse d'une parcelle de terrain pour le développement de son service de garde en milieu familial;

**CONSIDÉRANT** que Madame Carolanne Cyr a un terrain contigu lot 6 130 394 à celui de l'École Marie-Reine-des-Cœurs lot 6 130 399;

**CONSIDÉRANT** que cette partie de terrain (200 m<sup>2</sup>) n'est pas utilisée par l'école;

**CONSIDÉRANT** que l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le centre de services scolaire ne peut, sans l'autorisation du ministre, acquérir un immeuble, consentir un démembrement du droit de propriété ou hypothéquer ou démolir ses immeubles;

**CONSIDÉRANT** que toute vente, échange ou autre aliénation d'un immeuble à valeur uniformisée inférieure à 100 000 \$ doit être fait conformément à l'article 7 8° du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'alinéation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*. Cependant, une telle autorisation est conditionnelle à l'insertion au contrat de vente d'une clause de premier refus,

en faveur du centre de services scolaire, en vertu de laquelle l'organisme devra, s'il désire aliéner l'immeuble, l'offrir d'abord au centre de services scolaire au prix auquel il l'a initialement acquis de celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que l'article 7 3<sup>o</sup> du *Règlement sur les dispositions des immeubles excédentaires des ministères et des organismes publics* mentionne qu'il faut offrir la parcelle au propriétaire de tout immeuble contigu;

**CONSIDÉRANT** le refus d'achat de la parcelle de terrain des propriétaires du lot 6 130 392 contigu, Madame Marie-Christine Thériault et Monsieur Mathieu Dubé-Beaulieu;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire vendra la parcelle de terrain à la valeur du rôle d'environ 880 \$;

**IL EST PROPOSÉ** par madame Louise Ouellet **ET RÉSOLU :**

**QUE** le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs vend à Madame Carolanne Cyr une parcelle de terrain;

**QUE** les frais et honoraires pour l'établissement de l'acte notarié conséquent à la vente et les frais d'arpentage soient à la charge de Madame Carolanne Cyr;

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer, pour et au nom du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, les documents nécessaires à la vente de cette parcelle de terrain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION : CA 032 – 2023-11-27**

---

## **7. Rapports des directions de service**

---

### **7.1. École primaire de Dégelis et du JALL**

La présidente invite mesdames Mireille Bélanger, directrice d'établissement, Annie Pelletier, directrice adjointe d'établissement, et Nadine Robichaud, gestionnaire administrative d'établissement, à présenter les écoles, leur mission ainsi que les services qui y sont dispensés.

---

## **8. Affaires diverses**

---

Aucun élément à présenter sous cette rubrique.

---

## **9. Bons coups**

---

Aucun élément à présenter sous cette rubrique.

---

## **10. Huis clos**

---

Aucun huis clos ne s'est tenu.

---

## **11. Clôture de la séance**

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.

---

Édith Tremblay, présidente

---

Vincent Pelletier, secrétaire général